

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Janvier 2023

13x23

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AIDE AUX ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Maire précise que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux équipements de sécurité publique. Le taux de subvention est de 60% maximum du montant HT.

Il est proposé de présenter deux dossiers :

- L'élaboration d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) qui sera utile à la commune dans le cadre du retour de la compétence DECI aux communes au 1^{er} janvier 2023 prévu par la loi 3DS. Il permettra de faire un état des lieux des 398 PEI publics et privés et de planifier les équipements de complément ou de renforcement de la défense extérieure contre l'incendie.
- L'achat d'une 3^{ème} moto pour la Police Municipale pour étoffer la brigade motorisée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les demandes d'aide financière du Département pour la réalisation de ces projets :

Opérations	Montant HT	Subvention Escomptée
Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie et Acquisition d'une moto pour la Police Municipale	91 312 €	54 787 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les demandes de subvention relative à ces opérations,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre des dispositifs détaillés ci-dessus au taux maximum de 60%.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL